

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1786-2021/ARR/DAJI

du : 21 JUIL. 2021

AMPLIATIONS

Commissaire délégué p.i.	1
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
DCJS	1
Intéressés	12

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019
portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs**

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 31-2008/APS du 13 juin 2008 relative à la création et aux modalités d'attribution d'une bourse d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n° 16-2011/APS du 26 mai 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique ;

Vu l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 62759-2021/1-ACTS/DAJI du 5 juillet 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 8 (TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE) de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 8 : Au **Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique** sont désignés :

- Mme Lydie GARDET, titulaire, spécialisée dans les arts visuels ;

- M. Pételo TUILALO, suppléant, spécialisé dans les arts visuels ;

- M. Terence CHEVRIN, titulaire, spécialisé dans l'audiovisuel ;

- M. Francis GAILLOT, titulaire, spécialisé dans le chant ou la musique ;

- M. Stéphane LEGRAND, titulaire, spécialisé dans le cirque ;

- M. Sthan KABAR-LOUËT, titulaire, spécialisé dans la danse ;

- M. Stéphane PIOCHAUD, titulaire, spécialisé dans le théâtre ;

- Mme Hélène SINGER, suppléante, spécialisée dans l'audiovisuel ;

- Mme Pascale DONIGUIAN, suppléante, spécialisée dans le chant ou la musique ;

- Mme Pascale LEGRAND, suppléante, spécialisée dans le cirque ;

- M. Quentin ROUILLIER, suppléant, spécialisé dans la danse ;

- M. Laurent MURACCIOLI, suppléant, spécialisé dans le théâtre. ».

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 9 (TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE) de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 9 : Au **Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique** sont désignés :

- M. Pétélo TUILALO titulaire, spécialisé dans les arts visuels et des expositions ;

- Mme Alice PIERRE, titulaire, spécialisée dans le domaine de l'écriture ;

- M. Evarist WAYARIDRI, titulaire, spécialisé dans la musique ;

- Mme Hélène SINGER, titulaire, spécialisée dans domaine de l'audiovisuel ;

- Mme Lydie GARDET, suppléante, spécialisée dans les arts visuels et des expositions ;

- M. Manuel CASTEJON, suppléant, spécialisé dans le domaine de l'écriture ;

- Mme Alexandra GARDNER, suppléante, spécialisée dans la musique ;

- M. Pierre GOUARIN, suppléant, spécialisé dans domaine de l'audiovisuel. ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.